

LES PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DU POUVOIR ORGANISATEUR POUR LES ECOLES FONDAMENTALES COMMUNALES DE SAMBREVILLE

Conformément aux Articles 63, 64, 65 et 66 du décret « Missions » tout Pouvoir organisateur pour l'enseignement qu'il organise a l'obligation de rédiger ses projets éducatif et pédagogique.

Avant-propos

La société évolue

La société change, ses attentes vis-à-vis de l'école ont évolué et évoluent encore. L'exigence d'une école de la réussite pour tous est devenue essentielle. Aussi faut-il transformer l'école en une école ambitieuse pour chacun des élèves.

Le défi de l'école de la réussite (décret du 9 mars 1995)

Ce décret a fait l'objet d'un consensus des différents partenaires de la communauté éducative et de la formation. Celui-ci se traduit à travers les objectifs généraux assignés au système éducatif.

Art.6 : Tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement qu'il organise, poursuit simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- *Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- *Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- *Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
- *Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

Faire de l'école, une école de la réussite, c'est avoir le souci de situer l'enfant au centre de l'action éducative.

C'est pourquoi, il est nécessaire que le caractère de l'école s'oriente vers le respect des potentialités de chacun des élèves.

LE PROJET EDUCATIF DES ECOLES FONDAMENTALES COMMUNALES DE SAMBREVILLE

Les valeurs choisies par le Pouvoir organisateur

Démocratie

Dans son fonctionnement quotidien, l'école communale favorise la transparence et la concertation, l'exercice d'une citoyenneté active et responsable. L'équipe éducative, les élèves et les parents sont ensemble, les acteurs du devenir de chacun.

Humanisme

Dans l'école communale, les acteurs éducatifs forment les élèves à reconnaître la pluralité des valeurs de l'humanisme. C'est le fondement d'une vie sociale. Dans le développement de la personnalité des jeunes, comprendre ce qui fait l'opinion s'avère essentiel. Comprendre, c'est toujours accepter l'autre sans jamais, pour autant, perdre son esprit critique, son sens de l'analyse.

Liberté de conscience

Lieu de débats, l'école communale permet à l'élève d'exprimer ses choix. Elle refuse les attitudes partisans. Cette liberté de conscience contribue à son émancipation personnelle. Un atout essentiel face à la complexité de notre société. Une force pour aborder l'actualité en toute honnêteté intellectuelle.

Pluralisme

Préparer une société pluraliste, c'est prôner une égalité des chances. L'école communale refuse l'élitisme et les dangers d'une pensée unique. Inlassablement, elle s'efforce de briser les inégalités économiques, sociales et culturelles. Une formation humaine garantie pour chacun, un attachement aux qualités individuelles... les bases d'une école solidaire et pluraliste.

Ouverture

La société évolue. Les changements technologiques s'accroissent. Au cœur de ce processus, l'école communale doit sans cesse s'interroger, s'adapter, réagir, innover. Ouverte sur le monde, elle incite les élèves à une constante remise en question. Ouverte sur l'avenir, elle développe l'aptitude à apprendre tout au long de la vie, l'autonomie face à la somme des savoirs à s'approprier.

Tolérance

L'école communale s'engage à promouvoir la tolérance dans tous les domaines de l'éducation. Cette éducation doit viser à contrecarrer les influences qui conduisent à la peur et à l'exclusion de l'autre et doit aider les élèves à développer leur capacité d'exercer un jugement autonome, de raisonner en termes éthiques : respect de l'autre dans son identité, dans ses différences.

LE PROJET PEDAGOGIQUE DES ECOLES FONDAMENTALES COMMUNALES DE SAMBREVILLE

Nous adhérons au projet pédagogique du réseau officiel subventionné. Par projet pédagogique, nous entendons les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant la mise en œuvre de notre projet éducatif. Toutefois, le chemin qui mène des pratiques des classes aux grandes intentions est souvent difficile et spécifique aux établissements.

Un projet, pour être éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire.

Pour nous, Pouvoir organisateur des écoles fondamentales communales de Sambreville,

REUSSIR L'ECOLE c'est...

- **REUSSIR** l'élève citoyen dans sa vie d'aujourd'hui... et pour demain.
- **REUSSIR** l'équipe enseignante solidaire et responsable.
- **REUSSIR** la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

La mise en œuvre

Pour répondre aux attentes actuelles, les changements à mettre en œuvre sont importants. Non seulement ils influencent la structure même de l'école (organisation en cycles) mais ils touchent aussi à ses contenus en termes d'acquisition de compétences, de construction des savoirs.

La philosophie éducative de l'Enseignement fondamental communal

Comment notre réseau définit-il son projet pédagogique ?

Ce projet tient compte de l'évolution récente en matière de sciences cognitives (fonctionnement du cerveau) et de psychologie de l'apprentissage (conditions favorables à l'acte d'apprendre). Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous.

La réflexion s'est située à trois niveaux :

- *Les structures*
- *Les stratégies d'apprentissage et méthodes d'enseignement*
- *Les moyens et les outils*

Les structures

Priorité est donnée à l'organisation en **cycles** fonctionnels (à différencier des structures organisationnelles de l'école).

Un **CYCLE** est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables, à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

L'enseignement fondamental constitue une unité pédagogique structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des **INITIATIVES** pourront être prises pour harmoniser les transitions. Le continuum pédagogique peut être adapté aux structures organisationnelles de l'école.

Les stratégies d'apprentissage et les méthodes d'enseignement

Nous préconisons une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l'élève à s'impliquer dans des démarches participatives et réflexives. Ces situations ne prendront sens que si elles s'appuient sur les réalités sociales et culturelles des élèves.

Suivant les spécificités locales, chaque équipe éducative définira, dans le cadre de son projet d'établissement, la mise oeuvre des axes suivants :

- *Une pédagogie partant du vécu de l'élève, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant les moments collectifs de classe, les moments de groupes et les moments d'individualisation pour permettre la construction des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être dans la perspective de l'acquisition de compétences.*
- *Le choix de situations significatives permettant à l'élève de mobiliser, dans une même démarche, compétences transversales et disciplinaires.*
- *Apprendre et construire les concepts de base en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres.*

Important : les performances attendues au terme de chaque étape (fin de 2^{ème} et de 6^{ème} année primaire) ne traduiront plus seulement une intégration de connaissances ou une maîtrise de procédures mais, principalement, l'acquisition de niveaux de compétences. Cette modification des attentes (de la maîtrise des savoirs à l'acquisition de compétences) implique un niveau d'exigence plus important. Non seulement l'école a pour mission l'acquisition des savoirs par les élèves mais elle doit surtout s'assurer que ceux-ci pourront être mobilisés à bon escient pour devenir des compétences.

Les moyens et les outils

Nous prônons la constitution d'une unité pédagogique de 2 ½ à 12 ans. Cela nécessite des choix pour amplifier la cohérence tout au long de l'enseignement fondamental.

Il appartient donc aux équipes éducatives (en étroite collaboration) de définir :

- *Les outils pour optimiser les apprentissages de base en relation avec les « Socles de compétences », le Contrat pour l'école, les programmes d'études maternel et primaire de l'enseignement communal, le décret « Missions », le décret « Ecole de la réussite ».*
- *Les types de référentiels à construire pour gérer ses apprentissages de manière autonome.*
- *Les outils susceptibles d'amener les élèves résoudre les situations auxquelles ils sont confrontés.*
- *Les outils favorisant la continuité des apprentissages.*
- *Les modalités de l'année complémentaire (en fin d'étape).*

Cette liste n'est pas exhaustive ; ces points pourront être négociés en concertation.

Ainsi chaque équipe aura pour chacun des élèves qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise des **SAVOIRS ET DES COMPETENCES** nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études.

Elle veillera donc à organiser une continuité pédagogique en pratiquant la différenciation des apprentissages sur base des différents types d'évaluation : diagnostique et formative.

Pour y parvenir, la concertation au sein des équipes éducatives est indispensable.

RESPONSABILITES DES PARTENAIRES

Le Pouvoir organisateur

Il veille à l'application des projets éducatif et pédagogique et des prescrits légaux et se réserve le droit d'évaluer la mise en œuvre de ses projets selon les moyens qu'il jugerait appropriés. Il coordonne tous les moyens mis en œuvre comme :

- Encourager l'innovation et la prise de responsabilités de tous les partenaires.
- Définir les droits et les devoirs de chacun et les faire respecter.
- S'impliquer dans la formation des enseignants en leur permettant, dans la mesure de ses moyens, d'y participer.
- Prévoir les moyens nécessaires et suffisants afin d'assurer un bon fonctionnement de l'école.
- Tenir compte des besoins particuliers du terrain et réfléchir sur l'amélioration des conditions qui amènent à la réussite de ces différents projets.

La direction

La direction assure trois rôles essentiels par son engagement et sa présence en son établissement et implantation(s) :

Sur le plan relationnel : elle anime l'équipe pédagogique en coordonnant le projet d'établissement de l'école, en établissant des relations efficaces avec les parents, les enseignants, les partenaires extérieurs, le monde associatif environnant et le Pouvoir organisateur.

Elle veille à instaurer un climat sécurisant et épanouissant pour tous les acteurs, comme un facteur d'unité au sein de son établissement. Elle valorisera le rôle de chacun.

Elle s'occupera, avec la même attention de toutes ses implantations.

Elle est la personne privilégiée pour assurer la cohérence du fonctionnement de l'établissement et la congruence des attitudes.

Sur le plan pédagogique : soucieuse de son efficacité, elle participe à des formations complémentaires en lien avec sa fonction. Elle facilite la diffusion de l'information pédagogique, favorise la recherche, les projets et le partage des expériences. Elle suscite la nécessaire adéquation entre pratiques pédagogiques, projets éducatif et pédagogiques et prescrits légaux par le biais de la supervision pédagogique. Garante du niveau des études, elle vérifie et contrôle l'application des décrets et de la législation en vigueur. Elle exigera un plan des matières et des compétences abordées et certifiées par chaque titulaire ou responsable(s) de cycle.

Sur les plans administratif et organisationnel : elle est attentive à la question matérielle, à l'aménagement des conditions de travail, au respect des horaires et des temps de concertation et à la mise en place de ceux-ci. Elle déploie dans l'école des dynamiques de gestion cohérente entre les différents projets. Elle partage avec le Pouvoir organisateur, la responsabilité administrative en concordance avec la législation scolaire. Elle se chargera de vérifier la régularité de la fréquentation scolaire de chacun de ses élèves en contrôlant les registres de fréquentation.

Les enseignants

Le rôle des enseignants est déterminant lorsque :

Sur le plan relationnel : ils forment des équipes professionnellement expérimentées dans la maîtrise des matières, des compétences et des démarches pédagogiques.

Ils feront preuve d'une éthique professionnelle : ils seront particulièrement attentifs au respect des différents partenaires (élèves, parents, collègues, direction, personnel d'entretien, secrétaire, personnes ressources, Pouvoir organisateur...). Ils veilleront à développer des politiques de concertation et à s'impliquer dans les projets

éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur et dans le projet d'établissement de l'école.

Sur le plan pédagogique : leur engagement pour une école de la réussite est particulièrement présent dans leurs pratiques d'enseignement quotidiennes et dans les concertations.

Les enseignants entretiendront leurs formations en conséquence.

Ils s'informent sur les recherches actuelles en matière d'éducation.

Ils mettent en œuvre toutes les stratégies susceptibles de rencontrer les différents prescrits légaux.

Sur les plans matériel et organisationnel :

ils veillent à la gestion quotidienne de leur classe et au respect du cadre de travail. Ils sont attentifs à la question matérielle, à l'aménagement des conditions de travail, au respect des horaires et à la mise en place de concertations efficaces.

Les parents

Ils doivent assumer leurs responsabilités dans l'éducation de leurs enfants (savoir-vivre, fréquentation scolaire régulière, respect des personnes, des horaires, de l'organisation de l'école...).

Ils s'informent et seront informés par le biais du journal de classe, de documents spécifiques, de réunions de parents, par des rencontres personnelles avec la direction ou des membres de l'équipe éducative...

L'élève

Il est aussi responsable de son apprentissage. Lui seul peut apprendre!
Il étudie et réalise les travaux demandés dans les délais requis.

Il respecte ses condisciples ainsi que tous les partenaires présents dans l'école.

Il respecte le règlement d'ordre intérieur.

**REGLEMENT DES
ETUDES POUR LES
ECOLES
FONDAMENTALES DE
SAMBREVILLE**

Décret « Missions »

Art. 77

« Tout Pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, établit, pour chaque niveau d'enseignement, le règlement études ».

Art.78

« Le règlement des études définit notamment :

1. Les critères d'un travail de qualité.
2. Les procédures d'évaluation et de délibération des conseils de classe et la communication de leurs décisions ».

Critères de travail de qualité

Les critères de travail de qualité sont définis par le Pouvoir organisateur au départ d'une démarche réflexive. Les apprentissages de qualité ainsi que les tâches exigées sont définis de la manière la plus explicite dans les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur de Sambreville.

En conséquence, le présent règlement des études aborde les aspects suivants :

1. les travaux individuels
2. les travaux de groupe
3. les travaux de recherche
4. les leçons collectives
5. les travaux à domicile
6. les moments d'évaluation formelle
7. les documents
8. le matériel

Attitudes, comportements souhaitables, critères de qualité des productions

Les travaux individuels

Accepter et finaliser la tâche dans les délais fixés ou négociés.
Avoir de l'ordre et du soin.
Solliciter de l'aide.
Utiliser des référentiels et des outils mis à sa disposition.

Les travaux de groupe

Donner son avis.
Accepter l'avis des autres.
Participer activement.
Partager et échanger.
S'entraider.
Accepter des responsabilités et les assumer.

Les travaux de recherche

S'organiser.
Planifier.
Solliciter de l'aide.
Consulter la B.C.D. de l'école ou toute autre source d'information.
Veiller à une présentation soignée et rigoureuse.
Imaginer.

Leçons collectives

Ecouter et participer activement.
Prendre la parole à bon escient sans agressivité et dans le respect des autres.
Respecter les consignes données.
Cahiers en ordre.

Les travaux à domicile

Le travail à domicile est conçu comme un appui aux tâches essentielles effectuées en classe. La

tâche donnée est inscrite au journal de classe et doit obligatoirement être effectuée. Elle sera évaluée selon les modalités déterminées par l'enseignant.

Le travail demandé doit pouvoir être réalisé sans l'aide d'un adulte. Il tiendra compte du niveau des études, de la capacité croissante d'autonomie et d'organisation à laquelle chaque élève doit être progressivement formé, de son droit de disposer de temps libre pour lui permettre de mener à bien des projets personnels extérieurs à l'école. L'enseignant veillera à ce que chaque élève ait accès aux sources d'informations nécessaires et à des outils adéquats.

Le but des travaux à domicile est un appui mais aussi une stratégie d'apprentissage d'organisation du travail.

Se prendre en charge.
Planifier son travail.
Etudier ses leçons consciencieusement.

Les moments d'évaluation formelle

S'autoévaluer : analyser ses difficultés, les obstacles à surmonter, pouvoir proposer des solutions possibles...
S'accepter et accepter l'avis des autres.
Accepter de se tromper et essayer de comprendre ses erreurs.
Apprendre à juger de manière constructive.
Etre fier du travail accompli et des efforts consentis.

Communiquer le bulletin aux parents et le commenter.

Les documents

Organiser les classeurs et les documents (ex. : journal de classe).
Présenter des documents clairs, lisibles et correctement rédigés.
Veiller à la présentation correcte des documents.
Pouvoir présenter ses documents à chaque instant.

Matériel

Prévoir une place pour chaque chose.
Disposer du matériel adéquat pour les différentes activités et se soucier de son entretien.
Répartir les responsabilités pour le matériel collectif.
Apprendre à respecter le matériel et s'impliquer dans la réparation éventuelle des dégâts occasionnés.
Contribuer à la remise en ordre des locaux.
Développer le plaisir de vivre dans un environnement agréable.
S'entraider.

L'ÉVALUATION

Pratique des différentes formes d'évaluation

Evaluation diagnostique

Découvrir des difficultés, des lacunes, des besoins des élèves en analysant leurs erreurs au départ d'outils proposés par l'enseignant ou d'outils extérieurs :
évaluation externe, batteries d'épreuves d'évaluation à

titre indicatif (Commission de pilotage), ...

Evaluation formative

A partir de l'observation des élèves en cours d'apprentissage, à partir de démarches réflexives sur les apprentissages en fin d'activité... identifier les difficultés, les erreurs afin proposer des outils de remédiation.

Evaluation sommative et ou certificative

Chaque épreuve à caractère sommatif a lieu au terme d'une ou de plusieurs séquences d'apprentissage pour en faire un bilan. Elle indique à l'élève et à ses parents le degré d'acquisition des connaissances et de maîtrise des compétences. Elle permet au conseil de classe de les certifier, de prendre et de motiver ses décisions.
Toute épreuve d'évaluation sommative / certificative devra toujours être annoncée comme telle par l'enseignant et est obligatoire pour l'élève.

Qu'elle soit formative ou sommative, l'évaluation devra être suivie d'une analyse des erreurs et de remédiations.

En référence à l'Art. 15 du décret « Missions », la notion de redoublement disparaît. Le Pouvoir organisateur prévoit une année complémentaire dont les modalités sont fixées et organisées par l'équipe éducative.

Un dossier comprenant l'évaluation, les progrès de l'élève, les remédiations proposées... sera constitué. La forme de ce dossier sera à déterminer par l'équipe éducative. Celui-ci sera rédigé en concertation avec les différents partenaires concernés (enseignants, direction, PMS, logopède...). Les parents seront informés du suivi.

La notation

L'essentiel dans la note n'est pas qu'elle soit exprimée à l'aide de chiffres ou de lettres mais qu'elle rende compte avec clarté de la maîtrise des compétences. C'est la raison pour laquelle sa liaison avec des critères de réussite annoncés est essentielle : une même note peut donc correspondre à la satisfaction d'exigences différentes selon la nature, la simplicité ou la complexité de l'épreuve.
Le bulletin tiendra compte des dernières dispositions décrets. En attendant, les titulaires pourront en accord avec la direction proposer des documents supplémentaires.
Le bulletin est remis à l'élève et aux parents au minimum quatre fois par année scolaire (périodes à déterminer par l'équipe éducative et la direction).